

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 001-266/14/BC

■ Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Optitec et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11511/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité,

Sept Pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires ;

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologie rendue lisible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2000 par l'association Popsud, devenue depuis le Pôle de Compétitivité Optitec. Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi

**Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies, numérique, éclairage...) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national. 202 adhérents sont membres du pôle fin 2013.

Le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 26 % des membres, 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Aka Optics, XT Vision...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technoptic, dont la Communauté Urbaine a assuré la maîtrise d'ouvrage, est une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique. En effet, cet outil associe la pépinière d'entreprises Marseille Innovation qui assure la mission d'accompagnement des entreprises du secteur optique en création, et le pôle de compétitivité Optitec qui proposera les services de sa plateforme d'innovation en optique adaptative.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Aka Optics, XT Vision...

En 2013, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique. Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 10 nouveaux projets collaboratifs.

Popsud a par ailleurs organisé ou participé à de nombreuses animations scientifiques et conférences thématiques, dont 7 sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Pour 2014, dans le cadre de son nouveau plan stratégique, le pôle Optitec se donne pour ambitions de :

- Elargir les opportunités de marchés des entreprises et faciliter leur financement
- Mettre en place une stratégie européenne offensive pour renforcer les opportunités de projets et de marchés pour les industriels
- Développer des projets structurants orientés vers les usages et visibilité du territoire

Si la démarche d'accompagnement de projets collaboratifs et de projets innovants reste le cœur de l'activité du pôle, différents événements visant à assurer une animation scientifique seront programmés sur le territoire de Marseille Provence Métropole,

Le budget prévisionnel de POPsud pour 2014 s'élève à 1 693 400 euros.

DEPENSES	HT	RESSOURCES	TTC
60 - Achats	75 000	74 - Subventions	
605 - Achats de matériels, équipements	30 000	Etat	428 000
606 - Achats .. fournitures	45 000	<i>ETAT Subvention FRED</i>	200 000
607 - Achats de marchandises		<i>ETAT Subvention DIRRECTE</i>	170 000
61 - Services extérieurs	258 700	<i>ETAT Subvention Préfecture L.R</i>	58 000
611 - Sous traitance générale	96 200	Région Provence Alpes Côte d'Azur	250 000
613 - Locations	40 000	Région Languedoc Roussillon	10 000
617 - Etudes et recherches	88 000	Départements	95 000
618 - Divers	34 500	Conseil Général des Alpes Maritimes	0
62 - Autres services extérieurs	469 700	Conseil Général des Bouches du Rhône	30 000
621 - Rémunérations d'intermédiaires	182 000	Conseil Général du Var	15 000
622 - Publicité, public., relations publiques	86 000	Conseil général du Gard	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	162 050	Conseil Général du Vaucluse	10 000
626 - Frais postaux et frais de télécom.	39 700	Ville de Marseille	20 000
64 - Charges de personnel	620 000	Communes de communes	147 000
641 - Salaires	396 000	Marseille Provence Métropole	60 000
645 - Charges sociales	224 000	Communauté du pays d'Aix	20 000
		Communauté du Pays de l'Etoile	12 000
		Toulon Provence Méditerranée	30 000
		Montpellier Agglomération	15 000
		Nîmes Métropole	10 000
82 - Autres charges		Projet Européen	105 000
86 Emploi des contributions volontaires en nature	270 000	70 -Ventes de produits Produits des activités annexes	678 400
Personnels Bénévoles	270 000	75- Produits de gestion courantes	336 400
		Cotisations courantes	72 000
		87- Contributions volontaires en nature bénévolat	270 000
Total Dépenses €	1 693 400	Total Ressources €	1 693 400

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Optitec, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Optitec.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros au pôle de compétitivité Optitec.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le Pôle de compétitivité Optitec

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Emploi,
Enseignement supérieur, Technopole, recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014